 ***Rentrée 2024***

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de mission formation

*Réf. :*

* *MENH1605074C - Circulaire n°2016-148 du 18 octobre 2016 relative aux missions des formateurs des premier et second degrés.*
* *MENH1508836D - Décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré.*
* *B.O n°30 du 23 juillet 2015 - Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs*

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction** | Le chargé de mission formation est un des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants et d'éducation : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique éducative, du suivi des élèves et de la polyvalence du métier. Il est le garant d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle en étant un relai pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.A ce titre, il assure l’accompagnement et la formation des personnels enseignants, en formation initiale et en formation continue.  |
| **Missions principales** | Le chargé de mission formation assure une mission principale parmi les suivantes : **accompagnement des PES, référent français, référent mathématiques, classes dédoublées, langues vivantes, climat scolaire, maternelle, langues régionales, référent culturel.**Dans le cadre de la formation continue et en fonction de sa mission principale, le chargé de mission formation :* Contribue au développement des compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des enseignants du premier degré, du cycle 1 au cycle 3.
* Accompagne les enseignants du premier degré dans leur classe et durant des temps d’échange de pratiques et de formation spécifiques.
* Travaille en partenariat et concertation avec les IEN, les équipes de circonscription, les chargé(e)s de mission formation, des formateurs issus du second degré et ceux de l’INSPE.
* Participe à faire évoluer de façon substantielle les acquis des élèves et les gestes professionnels des enseignants.
* Participe aux actions de formation inhérentes à sa mission.

En formation initiale, le chargé de mission formation est amené à intervenir à la FDE, au sein d'équipes pluriprofessionnelles, dans le cadre des licences, des masters MEEF et des parcours de formation adaptés. Les modalités d'intervention sont variées, depuis l'élaboration du contenu de la formation jusqu'à la prise en charge de modules d'enseignement. |
| **Mission transversales** | En sus de ses missions principales, en fonction des besoins et des compétences, le chargé de mission formationpeut être associé aux actions suivantes :**Formation initiale*** Accueil en classe des professeurs des écoles stagiaires et d’étudiants de la FDE en Licence, Master 1 ou Master 2.
* Accueil et/ou travail spécifique dans le cadre de dispositifs d’aide mis en place pour des stagiaires ou enseignants novices en difficulté.
 |
| **Mission transversales** | * Suivi de PES (pour le CMF en langue régionale, en priorité les PES affectés en classe bilingue)
* Interventions en responsabilité (seul ou en co-intervention) dans des unités d’enseignement de la formation universitaire (pédagogie générale ou UE disciplinaires) selon une quotité horaire déterminée annuellement. Ces interventions, qui comprennent notamment la préparation des TD, sont programmées sur les journées de décharges mais également le mercredi, si nécessaire.

**Formation continue des enseignants en lien avec les IEN des circonscriptions et leurs équipes ou avec l’IEN pilote d’un groupe départemental*** Animation pédagogique et/ou participation à l’encadrement de stage de formation continue des enseignants.
* Accompagnement des candidats aux épreuves du CAFIPEMF.
* Accompagnement de T1/T2 (visites, entretiens).
* Contribution aux groupes départementaux.

Il est attendu que le chargé de mission formationassure une mission de veille et continue à se former en participant à des actions de formation.  |
| **Connaissances et compétences attendues** | Le chargé de mission formationdispose des connaissances et capacités suivantes : * Aptitude à adopter une posture d’accompagnement et de formation à l’égard de ses pairs,
* Connaissances pédagogiques et didactiques solides des différentes disciplines enseignées à l’école primaire,
* Aptitude au développement professionnel et au développement des compétences de formateur,
* Capacités relationnelles, d’accueil, d’écoute, d’analyse, de synthèse, d’organisation,
* Capacité à travailler en équipe dans le cadre d’un projet partagé,
* Capacités dans le domaine du numérique (messagerie, traitement de texte, outils institutionnels…).
 |
| **Conditions** | * CAFIPEMF exigé.
* La mission de formation n’est pas compatible avec un temps partiel.
 |
| **Rémunération et décharge** | Il bénéficie :* de l’indemnité forfaitaire de maître formateur, n°1844, et de l’indemnité de fonctions particulières, n°408.
* D’une décharge d’enseignement d’une quotité de service de 33%.
 |
| **Modalités** | Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae et fiche de candidature spécifique) doivent être transmises aux circonscriptions avant le 10 mai 2024.Elles sont à adresser, sous couvert et avis de l’IEN de circonscription, à Mme PITAVAL, Adjointe à la Directrice Académique.Il est impératif de **hiérarchiser ses vœux selon les différentes missions**, en formulant 3 vœux à minima (cf. fiche de candidature spécifique). **Pour l’heure, des missions de conseiller maitre formateur en langue et culture régionales, accompagnement de PES, référent mathématiques et classes dédoublées sont vacantes.** Après examen des dossiers, les candidats retenus seront convoqués à la DSDEN pour un entretien. Les commissions auront lieu à partir du 21 mai 2024. |